#### Liaison



## Le français dans une société de communication

#### Patrick Imbert

Number 53, September 1989

URI: https://id.erudit.org/iderudit/42608ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

**ISSN** 

0227-227X (print) 1923-2381 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Imbert, P. (1989). Le français dans une société de communication. Liaison, (53), 48–48.

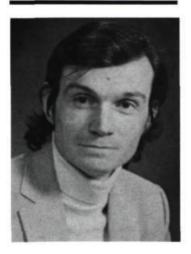
Tous droits réservés © Les Éditions l'Interligne, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



# Le français dans une société de communication



l'ai devant les veux le journal du guartier Manor Park, à Ottawa: Manor Park Chronicle, May 1989. L'échevin Marc Laviolette y insère régulièrement ses textes en français et en anglais.

J'ai devant les yeux ce journal. L'honorable Gilles Morin, député provincial de Carleton-Est, nous informe de la Loi sur les services en français. Il le fait, c'est un comble, en anglais seulement. Do vou really believe the French Languages Services Act is important for English-speaking Ontarians only?

Pourtant, le gouvernement de l'Ontario a largement distribué, en français et en anglais, ses livrets et dépliants d'information. Il nous a aussi renseignés en français au sujet des modifications apportées à la loi de 1986 et qui seront appliquées complètement dès novembre 1989. Dans une des publications concernant cette loi, je lis que « chacun a droit à l'emploi du français, conformément à la présente loi, pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale d'un organisme gouvernemental ou d'une institution de la Législature et pour en recevoir les services ».

Ne recevons-nous donc pas des services lorsque notre député nous informe? Dans Carleton-Est ou ailleurs? Serait-ce à dire que le français ne serait plus qu'une affaire officielle et gouvernementale aboutissant à des publications, nombreuses, colorées, informatives, mais échappant véritablement à la communication plus directe?

Une telle situation demande correction de la part du député et/ou du journal de quartier. Il y a ici un exemple à donner et aussi un certain bon sens à manifester. Sinon on devient un agent d'assimilation dont on connaît d'ailleurs plusieurs variantes : « de toute facon on se comprend tous » ou « cela prend trop de temps, trop de place » ou encore « cela pourrait aliéner quelques minoritaires francophobes ».

Quand à l'attitude qui semble opposée à cela, elle est tout aussi dommageable et même contreproductive. C'est celle qui valorise quelque haute idée de la « pureté » de la langue menacée par les moyens de communication modernes ou par le parler quotidien. Cette « pureté » interdit en fait toute évolution. Elle est le cri de ralliement des rétrogrades de toutes origines afin d'éviter la prise de parole. Le problème, s'il a sa spécificité ontarienne, est répandu dans l'ensemble de la francophonie et se pose aussi pour bien d'autres langues. « Alors qu'on ne parlait même pas en prose, on m'abonnait à la Comédie française pour m'apprendre à me taire en alexandrin », écrit Daniel Oster dans Passages de Zénon, publié aux éditions du Seuil en 1983

### Nous voulons écrire, parler, vivre, être informés et communiquer en français.

Il est des « puretés » aussi dangereuses que le passage à l'autre langue. Car il ne reste alors plus qu'à se taire. Or, nous voulons écrire, parler, vivre, être informés et communiquer en français, dans ses différents niveaux de langue, dans sa souplesse écrite et parlée, dans son quotidien comme dans ses envolées esthétiques. Nous voulons mener son évolution, y intégrer le féminin et les changements mentaux et sociaux qui passent dans la syntaxe et la sémantique. Nous voulons y inscrire le multiple de notre américanité dans le changement, l'innovation.

Ainsi, donc, nous voulons que l'on nous communique des informations et des commentaires sur la Loi sur les services en français, en français. Appelez 1-800-268-7507 pour en savoir plus au sujet de ces services si vous voulez, mais essayez aussi 613-749-9941 ou 416-965-8352 pour dire au député de Carleton-Est qu'il faudrait parler des services en français, en français.

Notre société n'est plus seulement une société de consommation; elle est aussi une société de communications. Il faut rester en contact.